



Bulletin d'information - août 2011

Protection contre les inondations, où en sommes-nous ?

Neuf mois après les inondations catastrophiques de novembre 2010, force est de constater qu'aucune mesure de prévention n'est visible sur notre commune. Actuellement, quelques améliorations individuelles, approuvées par les autorités, sont réalisées : des retenues pour quelques-uns, qu'en est-il pour les autres ?

Beaucoup de promesses. Depuis 2002 à Steenkerque, en amont de Tubize, une retenue de 270.000 m³ est promise. Est-ce suffisant pour protéger Tubize ? Qu'en est-il de la construction d'une **Zone d'Immersion Temporaire (ZIT)** de 1.288.600 m³, suggérée par les dernières études disponibles ? Où en est le projet de bassin d'écrêtement compris entre l'arsenal et le pont d'Ophain, qui protégera le centre de Tubize, le zoning Fabelta et les habitants des régions en aval de Tubize qui peuvent se sentir abandonnés ? A Silly des inondations en août 2002 avaient causé des dégâts importants. Cette commune s'est rapidement dotée de quatre **ZIT**. Grâce à ces décisions, prises par ses autorités communales locales, les habitants autrefois inondés n'ont connu aucun problème lors des fortes pluies des 13 et 14 novembre 2010.

De nouvelles études sont attendues pour septembre 2011. Elles devraient confirmer la nécessité d'aménagement de **ZIT** sur le Coeurcq, le Froyes et le Vraimont. Quels résultats pouvons-nous espérer avant les prochaines crues ?

3.000.000 €. C'est le prêt sans intérêt consenti par la Région Wallonne à la commune de Tubize pour réagir rapidement en vue de contrer les futures inondations. L'utilisation de près de la moitié de cette somme (1.250.000 €) est déjà prévue dans le cadre **du rachat des installations de « Danheux & Maroye » pour réinstaller le CPAS**. Nous trouvons que la totalité de ce prêt doit, prioritairement, être destiné aux mesures de protection collectives contre les inondations.

D'autres mesures de prévention sont indispensables. Réseau d'égouttage efficace et entretenu, cours d'eau curés et entretenus, limitation de l'urbanisation à outrance, règles d'urbanisme strictes, parkings perméables, bassins d'orage, citernes, bonnes pratiques en matière agricole, plantation de haies etc.... Nous demandons aux autorités de passer aux réalisations dans les plus brefs délais.

La Sennette. Lors de la crue de novembre, un pertuis bouché à Oisquercq a provoqué le débordement de la Sennette dans le canal ; l'eau de celui-ci a envahi Tubize. Que devient le projet « Duferco Invest » si la Sennette est remise à l'air libre ?

Le Hain. Une **ZIT** est prévue à Braine l'alleud. Est-elle suffisante pour protéger le quartier du 45 ? Une étude est indispensable !

Le débordement du canal. Il est de la première importance d'ériger des digues le long du canal, comme cela a été réalisé depuis plusieurs mois en région flamande, afin de protéger les habitations de la rue des Déportés et de la rue du Pont Demeur, le zoning Fabelta et le centre de Tubize.

Pour les habitants de toutes les zones sinistrées. Nous lançons un appel aux autorités responsables pour qu'elles tiennent compte de l'anxiété permanente des 1680 familles sinistrées qui demandent d'être enfin protégées par la prise de mesures efficaces.

SOS-INONDATIONS a introduit une demande d'interpellation à ce sujet lors du **prochain conseil communal**. Vous y êtes déjà cordialement invités. La date de ce conseil vous sera communiquée dès qu'elle sera connue.

Les 50€ d'aide aux sinistrés, ... certains sinistrés, ayant introduit le formulaire complété, n'ont toujours pas reçu l'argent promis.

Affiches jaunes. Unissons-nous, affichons cette feuille à notre fenêtre !

Web : www.sos-inondations-tubize.be

e-mail : info@sos-inondations.be

Editeur responsable : Maria Di Perri - boulevard G. Derijck, 155 - 1480 Tubize